

Procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2024

La séance débute à 18h00.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC.

Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

Dans la mesure où il s'agit principalement, lors d'un conseil rapide, de gérer les présences au bureau de vote le dimanche 30 juin, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 sera approuvé lors du prochain conseil.

- Tableau des présences lors des élections législatives du 30 juin 2024

Ouverture du bureau de vote : présence de tous indispensable.

Matinée : A. PECH (président du bureau) et Ph. CALVAYRAC seront présents jusqu'aux heures de repas.

Après-midi : R. LACUBE et M. PEYRADE les remplaceront aux alentours de 13h00, puis A PECH reviendra sitôt son repas terminé, Ph. CALVAYRAC ne les rejoignant que vers 16h00.

À 18h00 le scrutin étant clos à Arquettes, la Secrétaire de Mairie M. FARO arrivera afin d'aider au dépouillement.

La même configuration sera en place pour le deuxième tour du 07 juillet 2024.

Afin de rémunérer la présence de la secrétaire de mairie, une délibération est nécessaire. La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Pendant quelques minutes M. le Maire fait un point sur le conflit opposant la commune au GAEC des garrigues arquettoises.

La séance se termine à 19h30.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

